Le 26 août 2016

Me Éric Fraser
Directeur

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Téléc. : (514) 289-2007
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

Maître Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2017-2018
Dossier Régie: R-3980-2016
Notre dossier : R052822 ÉF

Chère consoeur,

Comme suite aux décisions D-2016-033 (paragr. 396 et 397) et D-2016-124 (paragr. 15), Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) confirme qu'il entend tenir la séance de travail portant sur l'étude de balisage relative à la rémunération globale des employés d'Hydro-Québec le 7 septembre 2016, aux bureaux de la Régie.

Conformément au paragraphe 397 de la décision D-2016-033, le Distributeur demande que seuls les intervenants du dossier R-3933-2015 représentant la clientèle et le personnel technique de la Régie soient convoqués à cette séance.

En ce qui concerne la séance de travail portant sur la présentation des résultats du rapport de balisage relatif aux coûts évités en réseaux autonomes, le Distributeur propose que celle-ci soit fixée entre le 1er et le 21 octobre 2016.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser

Éric Fraser
ÉF/ab